

Pro Senectute Suisse  
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

---

Département fédéral de l'intérieur  
Secrétariat général SG-DFI  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Zurich, 20 juin 2026

Direction · Alain Huber

Téléphone +41 44 283 89 89

E-mail [alain.huber@prosenectute.ch](mailto:alain.huber@prosenectute.ch)

## **Consultation sur la modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal) et révision totale de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP)**

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous permettre de prendre position dans le cadre de la procédure de consultation. Pro Senectute Suisse avait déjà exprimé son soutien à cette réforme. La présente prise de position se limite dès lors à une appréciation générale.

La suppression des mauvaises incitations et l'allègement de la charge pesant sur les assurées et les assurés constituent des objectifs importants. Pro Senectute Suisse soutient par conséquent l'encouragement des prestations ambulatoires par rapport aux prestations stationnaires, les premières étant souvent pertinentes sur le plan médical et généralement plus avantageuses sur le plan économique.

Les efforts visant à renforcer la coordination entre les différents acteurs du système de santé afin d'améliorer la qualité de la prise en charge vont eux aussi dans le bon sens. La qualité de vie et l'égalité des chances doivent être des principes centraux du système de santé, et ce jusqu'à un âge avancé. Il convient également de saluer le projet consistant à utiliser un instrument cohérent pour l'évaluation des besoins dans les établissements médico-sociaux et dans les soins à domicile, car il permet de créer les bases d'un ensemble de données comparables et de garantir un traitement uniforme de prestations comparables. Un système tarifaire transparent contribue à renforcer l'accompagnement et les soins à domicile par rapport aux soins stationnaires et soutient le souhait de nombreuses personnes âgées de rester vivre le plus longtemps possible dans leur environnement familial. Encourager une vie autodéterminée pour les personnes âgées constitue une préoccupation centrale de Pro Senectute Suisse. Les adaptations proposées contribuent à alléger la pression qui pèse sur un système de santé fragmenté.

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich · Téléphone 044 283 89 89  
[info@prosenectute.ch](mailto:info@prosenectute.ch) · [prosenectute.ch](http://prosenectute.ch)

Compte postal 87-500301-3  
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



Principal centre de compétences pour les questions liées à la vieillesse, Pro Senectute Suisse se tient toujours à la disposition de l'administration fédérale en tant qu'interlocutrice fiable et bénéficiant d'un large réseau de professionnels.

En vous remerciant de prendre en compte notre prise de position lors du remaniement du projet d'ordonnance et du rapport explicatif, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pro Senectute Suisse



Alenka Bonnard  
Présidente du conseil de fondation



Alain Huber  
Directeur